



L'ADMR et LES PERSONNES AGEES ou HANDICAPEES :

Vous apporte toute l'aide nécessaire pour vous permettre de **vivre mieux chez vous**, plus autonome, avec l'accompagnement que vous souhaitez, c'est notre façon de vous rendre plus belle la vie !

Tâches ménagères, préparation des repas, courses,... sont assurées par les Aides à Domicile.

De plus, vous bénéficiez d'une réduction ou d'un crédit d'impôts de 50% des sommes versées.



L'ASSOCIATION LOCALE ADMR :

Elle est proche de ceux qu'elle aide et très près de ceux à qui elle offre un emploi stable.

Elle fonctionne avec une équipe de bénévoles fortement engagés pour détecter les besoins, créer et faire fonctionner le service.

L'association est employeur des salariées qui effectuent les interventions auprès des personnes aidées.

**Pour tous renseignements,
contactez Madame PLESSIS au 04 74 33 52 08**